

COMMUNE DE LA TURBALLE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Débat en séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2024



SOMMAIRE

I – GENERALITES : page 4

II - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER GENERAL : page 5

III - DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE : page 14

IV - RETROSPECTIVE BUDGETAIRE DE LA COMMUNE : page 15

- rappel des objectifs financiers 2023
- le résultat de clôture 2023 provisoire

-budget principal de la ville

-budget annexe cimetière

-budget annexe VVF

-tous budgets consolidés

- vue d'ensemble au 05/01/2024 (budget principal)

- le fonctionnement



- les recettes de fonctionnement

- les dépenses de fonctionnement

- l'investissement**

- les recettes d'investissement

- les dépenses d'investissement

- les grands indicateurs financiers / l'épargne**

- état de la dette de la commune**

V - LES PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2024 : page 40

- hypothèses d'évolutions en fonctionnement**

- les recettes de fonctionnement

- les dépenses de fonctionnement

- hypothèses d'évolutions en investissement**

- les recettes d'investissement

- les dépenses d'investissement

- zoom sur les impôts locaux**

- les orientations pluriannuelles**

VI – BUDGETS ANNEXES : page 58



I - GENERALITES

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative au sein de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE GENERAL

Le DOB est une étape obligatoire du processus budgétaire, en application de l'article L.2312-1 du CGCT qui prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat d'orientation budgétaire soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Ce débat doit se tenir dans un délai de 2 mois maximum préalablement au vote du budget primitif.

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif sera illégale. Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle.

LE CONTENU DU DOB

L'article 1074 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe est venu modifier l'article L3212-1 du CGCT pour préciser le contenu obligatoire du DOB en venant préciser le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Il doit porter sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification....
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget en précisant, si besoin, le profil de dette visé pour l'exercice.

Depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, il doit par ailleurs faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.



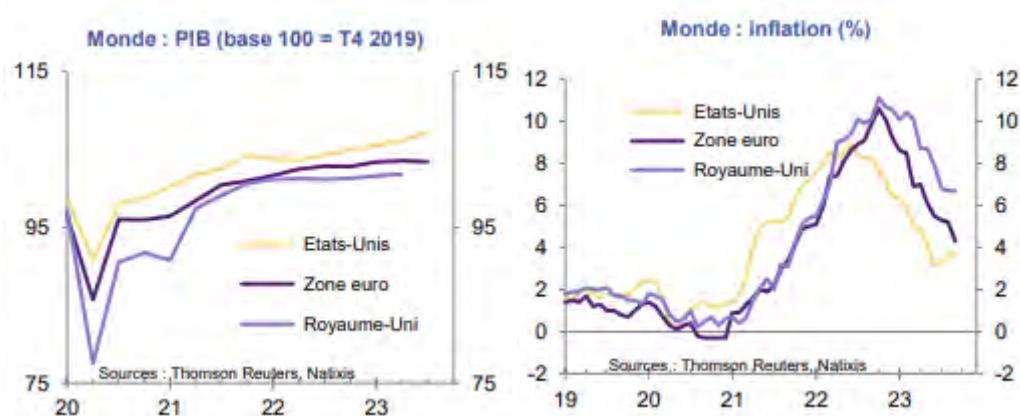
II - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER GENERAL (MONDIAL, EUROPEEN ET FRANÇAIS)

➤ le contexte international : une croissance modérée en 2023

Au niveau mondial, l'année 2023 est marquée par des niveaux d'inflation encore élevés. Cela a conduit la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire.

On constate cependant un net ralentissement de l'inflation engagé au dernier trimestre 2022. Mais même si la baisse des taux a été amorcée dans certains pays émergents, cela ne s'annonce pas d'actualité avant 2024 dans les économies des pays développés. Cela pèse donc sur les indicateurs économiques et confirme le ralentissement de la croissance au niveau mondial qui pourrait s'établir à 2,9 % en 2024 contre 3% en 2023.

En zone euro, le PIB est entré dans une zone de contraction au troisième trimestre.



L'inflation a continué de reculer aux Etats-Unis en atteignant 3,7% en septembre dernier, contre 6,3% en janvier de la même année. La consommation des ménages a permis de maintenir cette dynamique qui ne semble cependant que temporaire selon les observateurs économiques.

La Chine a connu une activité à la hausse à sa sortie de la stratégie « zéro COVID » fin 2022, même si l'amplitude du rebond de son économie a été modérée au premier semestre 2023. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : le marché immobilier préoccupant et une inflation qui oscille autour de 0% indiquant une demande stagnante.

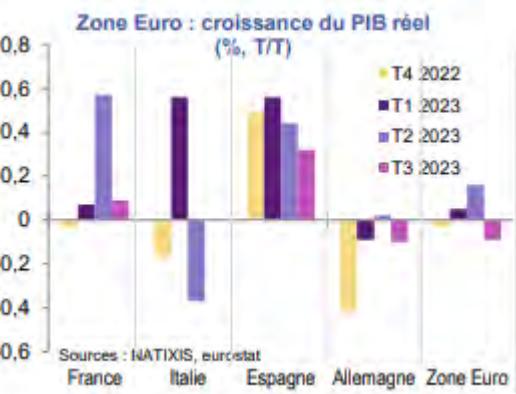
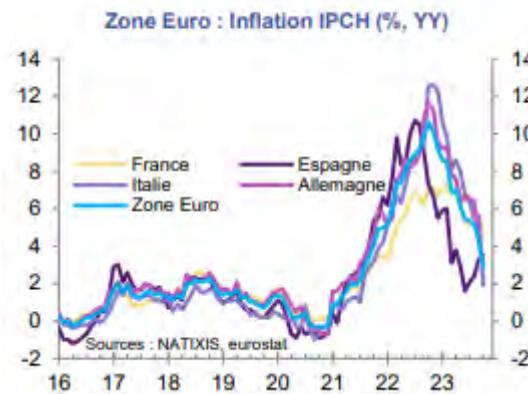


➤ Une dynamique de désinflation pour la zone euro :

La croissance en zone euro est restée faible au premier semestre 2023 sur fond d'inflation persistante cette même année et de resserrement des contraintes financières.

Cette stabilité sur les deux premiers trimestres de 2023 (+0,1%) est due à la stagnation de la consommation privée et la faiblesse des investissements. Elle devrait s'établir au global à +0,5% en 2023.

Un cycle de désinflation a été amorcé depuis le début de l'année 2023. L'inflation se modère au deuxième semestre 2023 pour atteindre une estimation à 5,8% sur l'ensemble de l'année.





➤ En France, une croissance et une inflation ralenties mais des indicateurs qui restent positifs :

La croissance économique en France s'est montrée plus forte qu'attendue au premier semestre 2023, notamment grâce au dynamisme du commerce extérieur et au rebond de la consommation des ménages qui repart à la hausse pour le secteur alimentaire après huit trimestres consécutifs de baisse.

Les dépenses d'investissement des entreprises repartent aussi à la hausse de près de 1,5% au troisième trimestre 2023.

La prévision de croissance établie par le gouvernement était de 1% en 2023 mais selon l'INSEE, elle serait de 0,8%.

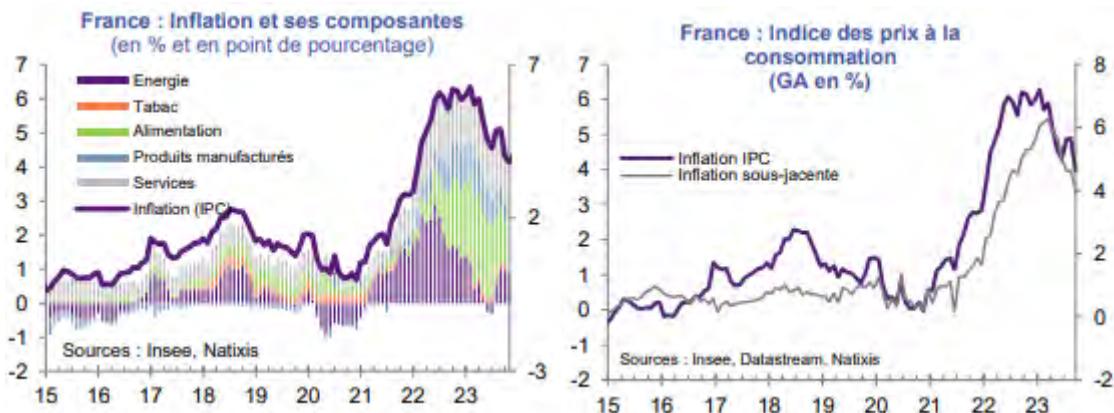
Les incertitudes liées aux conflits et tensions internationales, l'inflation rampante ou encore la crise de l'énergie sont les principaux facteurs de cette croissance en berne.

Le ralentissement de l'inflation se poursuit en 2023. Après un impact fort de la hausse des prix de l'énergie en 2022, pourtant limité par le bouclier énergétique l'inflation annuelle s'était établie à +5,9%.

Début 2023 a vu la levée de la remise sur les carburants et la hausse des tarifs de gaz et d'électricité ce qui a entraîné un regain naturel de l'inflation en début d'année. Mais cela a été contenu notamment par une modération de l'inflation des prix alimentaires et le ralentissement des prix de l'énergie en juillet 2023. Même si le contexte de tensions croissantes au Moyen Orient peut laisser subsister des craintes de hausse tarifaire des énergies et être un frein à la désinflation, la tendance ne devrait pas s'inverser pour autant en 2024.

L'inflation globale est en baisse par rapport à 2022 et elle devrait se poser aux alentours de 5% selon l'INSEE.

Les risques sur l'approvisionnement énergétique craints en hiver 2022/2023 ont fortement diminué et contribuent à faire baisser le niveau et la volatilité des prix de l'énergie.



Parallèlement, les perspectives d'emploi restent favorables en France. L'évolution du marché du travail est restée positive malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage.

L'emploi salarié a fortement ralenti au deuxième trimestre 2023 mais est resté stable sur l'année dans le secteur privé comme public. L'emploi salarié privé a diminué surtout dans le secteur intérimaire alors que l'industrie a créé des emplois (+ 6 400). Sur un an, l'emploi salarié reste donc en hausse de 0,7% soit +138 800 emplois.

Le taux de chômage a légèrement augmenté au second trimestre 2023 (7,2% de la population active) mais reste à un niveau bas et le taux d'activité des 15-64 ans s'est maintenu sur l'année à son plus haut niveau historique : 73,9 %.

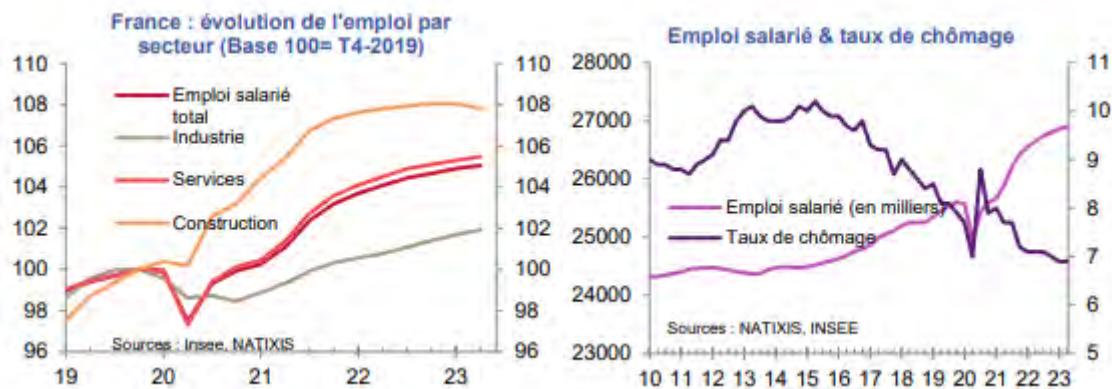
A l'horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient contribuer à un ralentissement de l'emploi.

Données économiques générales :

Consommation des ménages : 45,8 milliards en 2023. -1,1% par rapport à 2023 – prix à la consommation : + 3,7% en 1 an.

PIB France 2023 : 2 700 Milliards – Dette publique 2023 : 3 000 milliards – déficit public en 2023 : 125 milliards en 2022.

Taux de chômage 2023 : 7,2% en 2023 / 7% en 2022



➤ Zoom sur les finances publiques :

Généralités :

Le rétablissement des finances publiques sera lent. En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (4,9% du PIB contre 3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation prises par le gouvernement.

En milieu d'année 2023, il s'est stabilisé à 4,6%.

D'après le projet de loi de finances 2024 présenté par le gouvernement, le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaires et énergétiques va contribuer à cette réduction. En 2023, cela s'est traduit par une baisse de 7,1 milliards de dépenses publiques par rapport à 2022.

La fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'énergie permettra une baisse des dépenses de l'Etat de l'ordre de 14,8 milliards d'euros en 2024.

Par contre, la hausse des salaires publics et le financement de la transition énergétique contribueront au maintien d'un déficit élevé (-2,7% à l'horizon 2027).

Concernant le ratio dette/PIB, le gouvernement prévoit une réduction de ce ratio à partir de 2025 seulement à un rythme modéré qui attendrait 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour permettre une réduction à long terme du déficit public et pour le rétablissement du ratio dette/PIB.



Les principales mesures relatives aux collectivités locales :

Il s'agit ici de présenter les principales mesures contenues dans le projet de loi de finances 2024 telles qu'elles ont été développées en Conseil des Ministres du 27 septembre 2023, les textes définitifs ne seront votés qu'en janvier 2024.

→La maîtrise du déficit public :

Comme évoqué précédemment, le gouvernement vise une trajectoire de retour du déficit public en dessous du seuil des 3% de PIB à l'horizon 2027. Cette ligne est définie dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027.

Un objectif de réduction des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités a été fixé par l'Etat comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

Cet objectif de diminution s'inscrit dans l'hypothèse d'une inflation diminuée d'un demi-point.

Il s'agit pour l'Etat de s'assurer de la contribution des collectivités à la réduction du déficit public, cela ne sera pas sans poser des difficultés aux collectivités pour l'établissement de leurs prochains budgets prévisionnels.

La création d'un Haut conseil des finances publiques locales permettra de suivre annuellement la mise en œuvre de cet objectif.

→La hausse des transferts financiers de l'Etat vers les collectivités :

Ils sont prévus en hausse de 1,2% soit à hauteur de 105,1 milliards d'euros en 2024.

Cette progression est due au dynamisme des concours de l'Etat et des nouvelles mesures :

- renfort du soutien aux collectivités avec la pérennisation du fonds vert qui est en plus augmenté à 2,5milliards
- augmentation de la dotation pour la délivrance des titres d'identité de 52,4 à 100 Millions d'euros.
- reconduction des dotations exceptionnelles en direction des communes en difficulté (par exemple pour les hausses des tarifs de l'énergie).
- création d'une dotation de 5 millions d'euros pour le plan national contre les violences aux élus.



La dotation pour les fonds sécurisés est abondée jusqu'à 100 millions d'€ pour accompagner les communes réalisant ces titres d'identité sécurisés.

La répartition de la dotation est modifiée :

- une part forfaitaire de 9 000 €
- une part variable en fonction du nombre de stations d'enregistrement
- du nombre de demandes enregistrées sur l'année N-1
- de l'utilisation d'une plateforme de rendez-vous

Pour La Turballe, qui s'est équipée en septembre 2023, la recette attendue sur une année type de fonctionnement est de :

- 9 000 € pour le forfait**
- entre 5 000 € et 12 500 € fonction du nombre de dossiers recueillis**

Le soutien de l'état est renouvelé en faveur de l'investissement local (même enveloppe que 2023) : 1,8 milliard d'euros.

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1,046 M d'€
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions d'€
- DPV (dotation politique de la ville) : 150 millions d'€

L'accent est cependant mis par l'Etat sur les projets et le financement d'actions en faveur de la transition énergétique et la protection de la biodiversité (amorcé en 2023).

Une enveloppe supplémentaire de 7 milliards est allouée pour soutenir les principaux leviers de la planification écologique :

- la rénovation des bâtiments et logements
- la décarbonisation des mobilités
- la préservation des ressources
- la transition énergétique
- la compétitivité verte
- le fonds vert en faveur des collectivités avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour inciter et orienter les collectivités à agir en faveur de la transition écologique.



Cela se traduit par des critères d'éligibilité des dossiers financables plus stricts et fermés, orientés vers une démarche « verte » rompant avec les pratiques préalables de financement.

Pour mémoire, la commune n'avait pas mobilisé la DETR et la DSIL en 2023, souhaitant inscrire deux projets en 2024.

Cette année, il a été fléché une demande de DETR pour le projet de terrain de football synthétique, les travaux d'amélioration de l'éclairage public et le parc paysager de Trescalan.

Le projet de loi de finances 2024 prévoit une compensation des pertes de recettes liées à la réforme de la taxe sur les logements vacants (TLV) avec un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat en direction des collectivités concernées de l'ordre du 24,7 millions d'€. Il s'agit de neutraliser l'effet de cette réforme.

La commune de La Turballe est concernée puisqu'elle a été incluse par un décret du 25 août 2023 dans la liste des communes dites « en zone tendue », donc considérée comme faisant face à des difficultés particulières d'accès au logement, dans laquelle s'applique la taxe sur les logements vacants perçue par l'Etat.

Pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale concernés par l'entrée en « zone tendue », le Gouvernement s'est engagé à porter une mesure de compensation des pertes de recettes de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) définie à l'article 1407 bis du code général des impôts.

Le conseil municipal de La Turballe avait décidé par délibération du 25 septembre 2018 d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants, en application de l'article 1407 bis précité.

La commune étant désormais située en zone tendue, elle ne pourra plus percevoir de produit de THLV. Toutefois, elle pourra prétendre à la compensation des pertes de recettes de la THLV qui sera prévue dans le projet de loi de finances pour 2024.

1 900 € perçus en 2023.



Principales données financières 2024

▪ Contexte macro-économique

Croissance France	1,4 %
Croissance Zone €	1,3 %
Inflation	2,6 %

▪ Administrations publiques

Croissance en volume de la dépense publique	0,5 %
Déficit public (% du PIB)	4,4 %
Dette publique (% du PIB)	109,7 %

▪ Collectivités locales

Transferts financiers de l'État	105,10 milliards €
dont concours financiers de l'État	54,79 milliards €
dont DGF	27,15 milliards €

Sources : INSEE – Caisse d'Epargne – webinaire groupe Seldon



III - DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA TURBALLE

Montant du réalisé prévisionnel 2023 tous budgets consolidés (BP+ DM des budgets principal, cimetière et VVF avec résultats antérieurs) :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 9 736 312€

Recettes de fonctionnement : 12 688 284,92€

Section d'investissement (avec RAR) :

Dépenses d'investissement : 5 859 518,90€

Recettes d'investissement : 5 899 641,89 €

Niveaux d'épargne budget principal :

Epargne brute réalisée 2023 : 1 819 230 €

Epargne nette réalisée 2023 : 1 223 441€

Endettement :

Encours de dette Budget principal au 01/01/2024 : 4 321 526,34 €

Capacité de désendettement (avec résultats antérieurs) : 2,30 ans

Dette par habitant : 870 € (budget principal)

Encours de dette Budget VVF au 01/01/2024 : 603 420,42 €

Encours de dette consolidé : 4 924 946,76 €

Dette par habitant budgets consolidés : 989 €

Taux d'imposition 2023 :

Taxe Foncier Bâti : 36,14 %

Taxe Foncier Non Bâti : 48,93 %

Taxe d'Habitation sur résidences secondaires : 16,28 %

Effectifs de la collectivité (2023) :

Budget principal : 88 ETP inscrits au tableau des effectifs au 31/12/2023



IV - RETROSPECTIVE BUDGETAIRE DE LA COMMUNE

Rappel des objectifs 2023 :

- prendre en compte un contexte économique tendu et inflationniste : geler nos dépenses globales de fonctionnement :

Objectifs : assurer une stabilité des dépenses courantes maîtrisables pour pallier les incertitudes liées au contexte de crise énergétique et à une inflation importante.

- maîtriser la masse salariale :

Objectifs : poursuivre la maîtrise de la masse salariale dans un contexte de mesures gouvernementales fortes en faveur du pouvoir d'achat, qui pèse directement sur le budget communal, tout en garantissant un service rendu qualitatif.

- engager les grands projets du mandat et s'inscrire dans un programme d'investissement répondant aux engagements de l'équipe municipale tout en poursuivant la démarche de pluri annualité : engager les dépenses au plus juste des besoins et de la capacité à faire.



Le résultat de clôture (résultats provisoires arrêtés au 08/01/2024)

Budget principal Ville

	Résultats antérieurs (N-1)	Résultats comptables N	Résultats cumulés	Restes à réaliser	Résultats disponibles
Fonctionnement					
Dépenses	0,00 €	9 235 279,25 €	9 235 279,25 €		9 235 279,25 €
Recettes	2 179 217,59 €	10 246 752,78 €	12 425 970,37 €		12 425 970,37 €
Total	2 179 217,59 €	1 011 473,53 €	3 190 691,12 €	0,00 €	3 190 691,12 €
Investissement					
Dépenses	1 751 579,25 €	3 537 185,99 €	5 288 765,24 €	442 879,61 €	5 731 644,85 €
Recettes	0,00 €	5 258 114,37 €	5 258 114,37 €	291 288,72 €	5 549 403,09 €
Total	-1 751 579,25 €	1 720 928,38 €	-30 650,87 €	-151 590,89 €	-182 241,76 €
TOTAL GENERAL	427 638,34 €	2 732 401,91 €	3 160 040,25 €	-151 590,89 €	3 008 449,36 €



Budget annexe Cimetière

	Résultats antérieurs (N-1)	Résultats comptables N	Résultats cumulés	Restes à réaliser	Résultats disponibles
Fonctionnement					
Dépenses	0,00 €	62 657,89 €	62 657,89 €		62 657,89 €
Recettes	23 973,50 €	67 950,00 €	91 923,50 €		91 923,50 €
Total	23 973,50 €	5 292,11 €	29 265,61 €	0,00 €	29 265,61 €
Investissement					
Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	23 973,50 €	5 292,11 €	29 265,61 €	0,00 €	29 265,61 €



Budget annexe VVF

	Résultats antérieurs (N-1)	Résultats comptables N	Résultats cumulés	Restes à réaliser	Résultats disponibles
Fonctionnement					
Dépenses	200 870,61 €	237 505,14 €	438 375,75 €		438 375,75 €
Recettes	0,00 €	170 391,05 €	170 391,05 €		170 391,05 €
Total	-200 870,61 €	-67 114,09 €	-267 984,70 €	0,00 €	-267 984,70 €
Investissement					
Dépenses	0,00 €	130 876,74 €	130 876,74 €		130 876,74 €
Recettes	159 765,21 €	190 473,59 €	350 238,80 €		350 238,80 €
Total	159 765,21 €	59 596,85 €	219 362,06 €	0,00 €	219 362,06 €
TOTAL GENERAL	-41 105,40 €	-7 517,24 €	-48 622,64 €	0,00 €	-48 622,64 €



Tous budgets consolidés

	Résultats antérieurs (N-1)	Résultats comptables N	Résultats cumulés	Restes à réaliser	Résultats disponibles
Fonctionnement					
Dépenses	200 870,61 €	9 535 442,28 €	9 736 312,89 €		9 736 312,89 €
Recettes	2 203 191,09 €	10 485 093,83 €	12 688 284,92 €		12 688 284,92 €
Total	2 002 320,48 €	949 651,55 €	2 951 972,03 €	0,00 €	2 951 972,03 €
Investissement					
Dépenses	1 751 579,25 €	3 668 062,73 €	5 419 641,98 €	442 879,61 €	5 862 521,59 €
Recettes	159 765,21 €	5 448 587,96 €	5 608 353,17 €	291 288,72 €	5 899 641,89 €
Total	-1 591 814,04 €	1 780 525,23 €	188 711,19 €	-151 590,89 €	37 120,30 €
TOTAL GENERAL	410 506,44 €	2 730 176,78 €	3 140 683,22 €	-151 590,89 €	2 989 092,33 €

Vue d'ensemble au 08/01/2024 (budget principal)

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Libellé	Réalisé 2022	BP 2023	Budgété 2023	Réalisé 2023
Charges à caractère général	1 487 557,42	1 905 126,00	1 942 682,00	1 659 567,28
Charges de personnel	4 042 013,79	4 520 750,00	4 520 750,00	4 147 252,98
Autres charges de gestion courante	552 566,51	575 165,36	593 070,06	547 831,23
Charges financières	200 748,39	203 000,00	203 000,00	201 847,16
Equivalent dépenses imprévues (en chap. 011)	0,00	146 743,45	119 989,00	0,00
Charges exceptionnelles	6 150,41	1 500,00	10 468,15	8 531,34
Atténuation de produits (dont FPIC)	245 113,52	377 658,58	393 695,00	357 429,49
Dotations aux provisions	0,00	15 000,00	144 025,23	144 025,23
Réel	6 534 150,04	7 744 943,39	7 927 679,44	7 066 484,71
Dotations aux amortissements	579 109,46	732 870,00	732 870,00	671 354,54
Autres écritures d'ordre	8 714,10	0,00	0,00	1 497 440,00
Virement prévisionnel	0,00	2 200 394,65	2 017 039,59	0,00
Ordre	587 823,56	2 933 264,65	2 749 909,59	2 168 794,54
TOTAL	7 121 973,60	10 678 208,04	10 677 589,03	9 235 279,25

RECETTES

Libellé	Réalisé 2022	BP 2023	Budgété 2023	Réalisé 2023
Ventes de produits	314 984,04	319 316,00	336 695,40	339 384,20
Impôts et taxes	40 516,00	121 857,00	121 930,00	121 930,00
Fiscalité locale	5 850 790,02	6 208 465,00	6 257 500,00	6 440 779,95
Remboursement frais financiers	4,26	5,00	5,93	5,93
Dotations et subventions	1 575 743,72	1 653 651,90	1 623 060,13	1 682 171,22
Loyers et locations de salle	89 329,40	62 000,00	64 488,69	80 317,77
Produits exceptionnels	22 066,10	1 000,00	4 775,65	1 502 155,75
Atténuation de charges	90 666,14	60 000,00	60 000,00	68 568,89
Reprises sur provisions	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
Excédent reporté	3 098 149,83	2 224 498,14	2 179 217,59	2 179 217,59
Réel	11 082 249,51	10 665 793,04	10 662 673,39	12 414 531,30
Travaux en régie	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements	12 399,48	12 415,00	14 915,64	11 439,07
Autres écritures d'ordre	3 402,00	0,00	0,00	0,00
Ordre	15 801,48	12 415,00	14 915,64	11 439,07
TOTAL	11 098 050,99	10 678 208,04	10 677 589,03	12 425 970,37
Solde de fonctionnement	3 976 077,39	0,00	0,00	3 190 691,12



INVESTISSEMENT

DÉPENSES

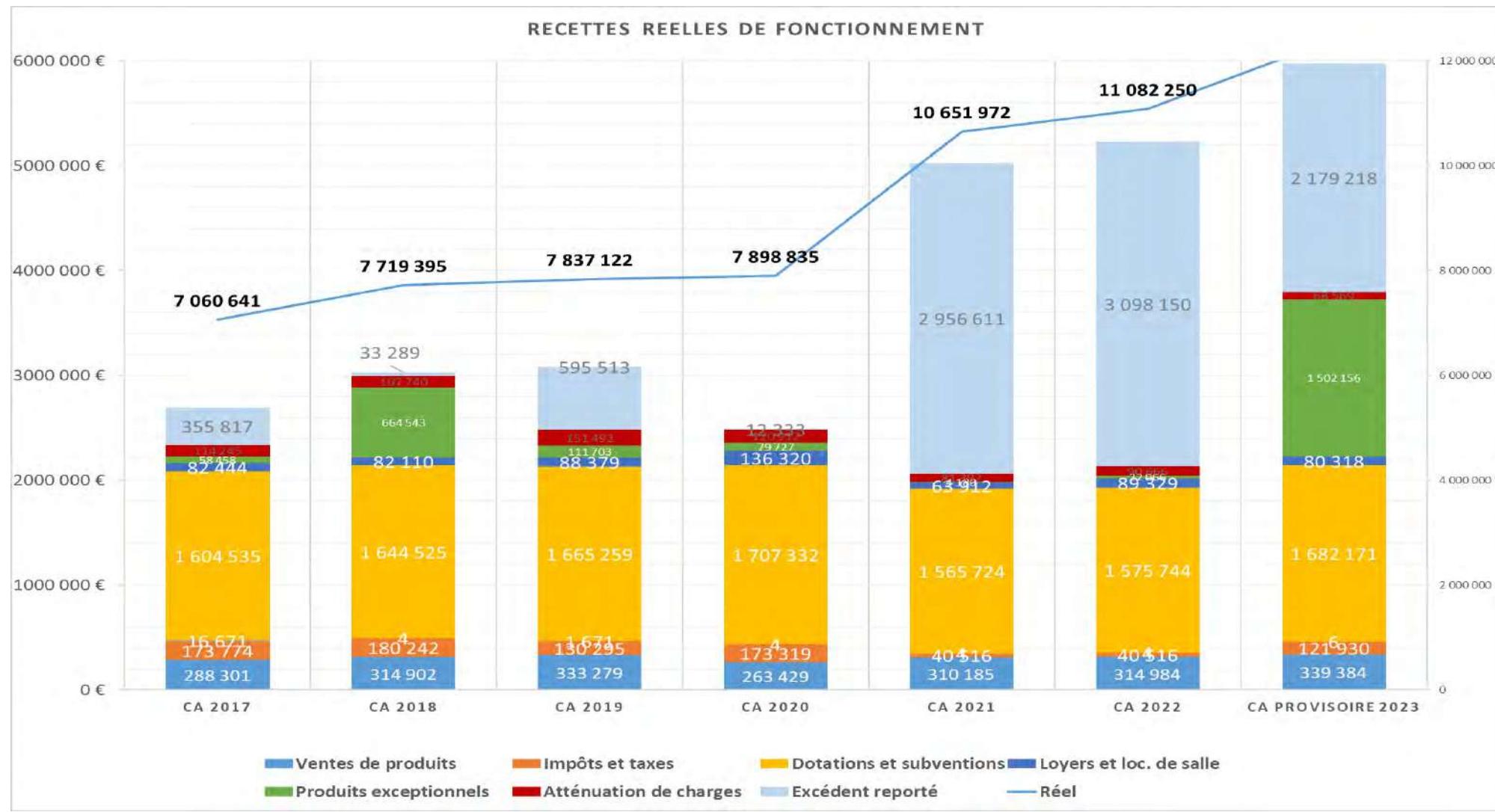
Libellé	Réalisé 2022	BP 2023	Budgété 2023	Réalisé 2023
Dépenses d'équipement	4 271 206,66	4 112 685,10	4 134 921,37	1 733 996,43
Reste à réaliser		399 114,55	399 114,55	399 114,55
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention d'équipement	106 929,00	122 162,00	130 462,00	130 462,00
Reste à réaliser subventions versées				
Participation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	138 308,82	328 764,00	328 764,00	309 764,00
Remboursement des emprunts (capital)	579 796,02	597 000,00	597 000,00	595 788,94
Déficit	0,00	1 751 579,25	1 751 579,25	1 751 579,25
Equivalent dépenses imprévues (en op. 9001)	0,00	200 000,00	177 107,64	0,00
Réel	5 096 240,50	7 511 304,90	7 518 948,81	4 920 705,17
Opérations patrimoniales (écritures d'ordre)	278 830,24	200 000,00	360 000,00	355 680,90
Travaux en régie	0,00	0,00	0,00	940,10
Dotations aux amortissements	12 399,48	12 415,00	14 915,64	11 439,07
Autres écritures d'ordre	3 402,00	0,00	0,00	0,00
Ordre	294 631,72	212 415,00	374 915,64	368 060,07
Total	5 390 872,22	7 723 719,90	7 893 864,45	5 288 765,24

RECETTES

Libellé	Réalisé 2022	BP 2023	Budgété 2023	Réalisé 2023
Subventions d'investissement	255 631,18	659 042,00	690 291,80	77 433,39
Reste à réaliser	0,00	353 834,00	353 834,00	353 834,00
FCTVA	122 944,35	246 000,00	251 732,89	251 732,89
Affectation résultat fonctionnement n-1	690 000,00	1 751 579,25	1 796 859,80	1 796 859,80
Dotations, fonds divers et réserves (autres)	228 923,70	180 000,00	196 596,37	241 287,41
Cessions d'actifs (vente de biens)	0,00	1 400 000,00	1 494 640,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Excédent	1 475 139,94	0,00	0,00	0,00
Réel	2 772 639,17	4 590 455,25	4 783 954,86	2 721 147,49
Opérations patrimoniales (écritures d'ordre)	278 830,24	200 000,00	360 000,00	355 680,90
Virement de la Section de Fonctionnement	0,00	2 200 394,65	2 017 039,59	0,00
Dotations aux amortissements	579 109,46	732 870,00	732 870,00	683 845,98
Autres écritures d'ordre	8 714,10	0,00	0,00	1 497 440,00
Ordre	866 653,80	3 133 264,65	3 109 909,59	2 536 966,88
Total	3 639 292,97	7 723 719,90	7 893 864,45	5 258 114,37

Solde d'investissement -1 751 579,25 0,00 0,00 -30 650,87

Les recettes réelles de fonctionnement (budget principal)





Recettes de fonctionnement

RECETTES

Libellé	Réalisé 2022	BP 2023	Budgété 2023	Réalisé 2023
Ventes de produits	314 984,04	319 316,00	336 695,40	339 384,20
Impôts et taxes	40 516,00	121 857,00	121 930,00	121 930,00
Fiscalité locale	5 850 790,02	6 208 465,00	6 257 500,00	6 440 779,95
Remboursement frais financiers	4,26	5,00	5,93	5,93
Dotations et subventions	1 575 743,72	1 653 651,90	1 623 060,13	1 682 171,22
Loyers et locations de salle	89 329,40	62 000,00	64 488,69	80 317,77
Produits exceptionnels	22 066,10	1 000,00	4 775,65	1 502 155,75
Atténuation de charges	90 666,14	60 000,00	60 000,00	68 568,89
Reprises sur provisions	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
Excédent reporté	3 098 149,83	2 224 498,14	2 179 217,59	2 179 217,59
Réel	11 082 249,51	10 665 793,04	10 662 673,39	12 414 531,30
Travaux en régie	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements	12 399,48	12 415,00	14 915,64	11 439,07
Autres écritures d'ordre	3 402,00	0,00	0,00	0,00
Ordre	15 801,48	12 415,00	14 915,64	11 439,07
TOTAL	11 098 050,99	10 678 208,04	10 677 589,03	12 425 970,37
Solde de fonctionnement	3 976 077,39	0,00	0,00	3 190 691,12



Constat :

La prévision de clôture de l'exercice 2023 présente un excédent de fonctionnement estimé à **3 190 691,12 €** (3 976 077,39 € en 2022).

Il résulte notamment de la recette de la vente des anciens ateliers municipaux formalisée à l'automne 2023.

La commune a aussi bénéficié d'une fiscalité locale dynamique malgré la décision de ne pas augmenter les taux des impôts locaux en 2023. L'augmentation des bases de 7% a permis de générer une recette complémentaire de près de **240 000 €** par rapport à l'inscription lors du vote du BP 2023.

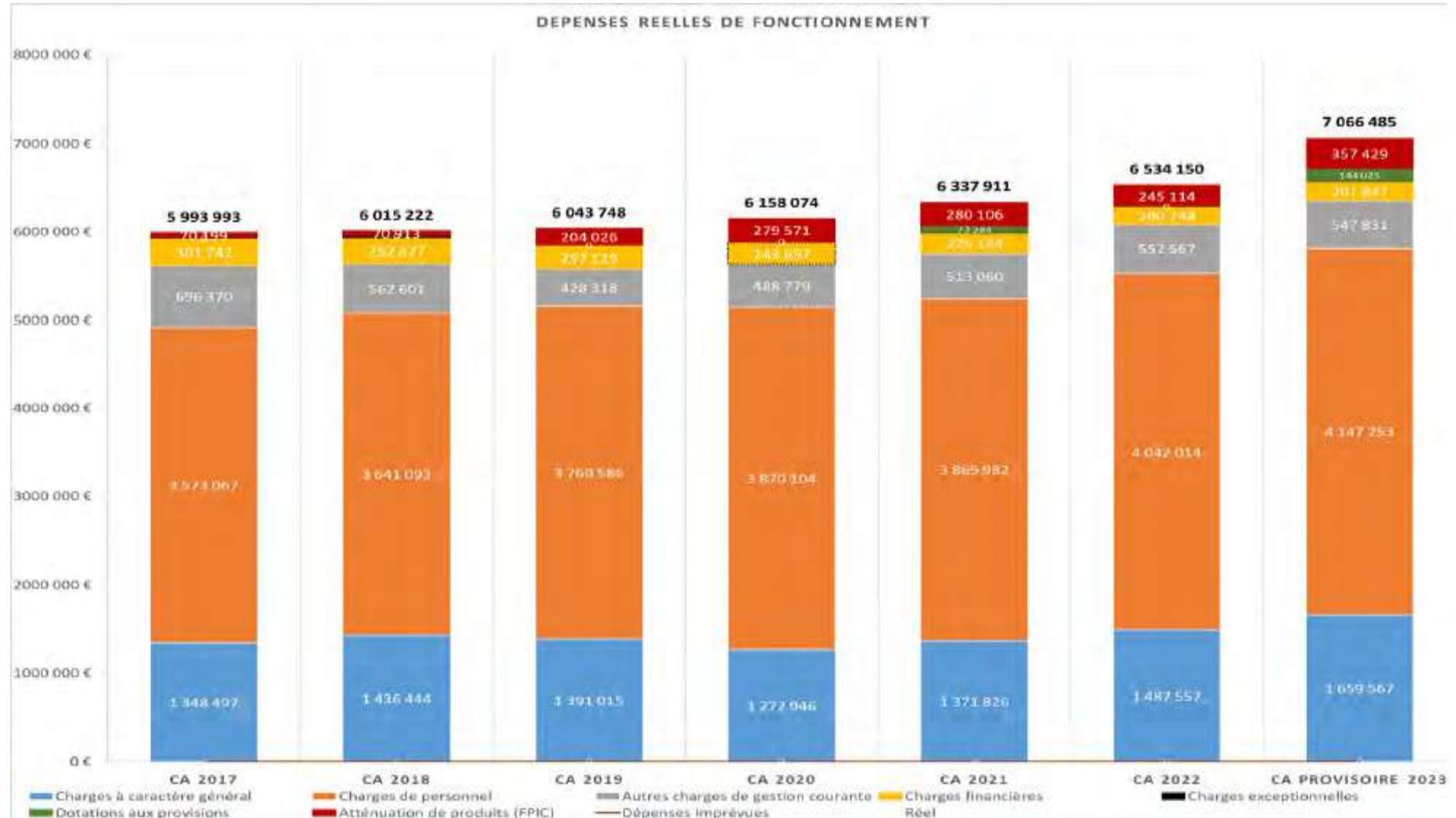
En 2023, la commune a également perçu la taxe sur les éoliennes pour un montant **de 269 000 €**, montant revalorisé courant 2023 suite aux évolutions des modalités de calcul de la répartition du produit entre les bénéficiaires.

Les recettes de fonctionnement relatives aux ventes de produits et aux loyers sont également en hausse et témoignent de la poursuite de l'activité sur la commune, engagée en 2022 suite à la crise du COVID (perception des droits de terrasse, produit du domaine, taxe de séjour **+100 000 €** par rapport au prévisionnel 2023).

Il est à noter une stabilité dans les dotations de l'Etat.

Cette situation financière saine permet de dégager des capacités d'autofinancement conséquentes et d'améliorer l'épargne nette de la commune (**1 223 441 €** en 2023 pour **854 238 €** en 2022).

Les dépenses réelles de fonctionnement (budget principal) :





DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Libellé	Réalisé 2022	BP 2023	Budgété 2023	Réalisé 2023
Charges à caractère général	1 487 557,42	1 905 126,00	1 942 682,00	1 659 567,28
Charges de personnel	4 042 013,79	4 520 750,00	4 520 750,00	4 147 252,98
Autres charges de gestion courante	552 566,51	575 165,36	593 070,06	547 831,23
Charges financières	200 748,39	203 000,00	203 000,00	201 847,16
Equivalent dépenses imprévues (en chap. 011)	0,00	146 743,45	119 989,00	0,00
Charges exceptionnelles	6 150,41	1 500,00	10 468,15	8 531,34
Atténuation de produits (dont FPIC)	245 113,52	377 658,58	393 695,00	357 429,49
Dotations aux provisions	0,00	15 000,00	144 025,23	144 025,23
Réel	6 534 150,04	7 744 943,39	7 927 679,44	7 066 484,71
Dotations aux amortissements	579 109,46	732 870,00	732 870,00	671 354,54
Autres écritures d'ordre	8 714,10	0,00	0,00	1 497 440,00
Virement prévisionnel	0,00	2 200 394,65	2 017 039,59	0,00
Ordre	587 823,56	2 933 264,65	2 749 909,59	2 168 794,54
TOTAL	7 121 973,60	10 678 208,04	10 677 589,03	9 235 279,25



Constat :

Cette prévision de clôture met en avant des dépenses réelles de fonctionnement de **7 066 484,71€** contre **6 534 150,04 €** en 2022. Soit une augmentation de 532 334 € (+8,15 %).

Elles restent cependant inférieures à la prévision faite au moment du vote du budget 2023 qui était de **7 744 943 €**.

Cette augmentation des dépenses réelles entre 2022 et 2023 s'explique entre autres de la manière suivante :

- l'inscription d'une dotation aux provisions (chp 68) de 144 000 € pour couvrir des risques liés à des contentieux en matière d'urbanisme.
- l'augmentation mécanique des charges de personnel (+100 000 € entre le réalisé 2022 et 2023)
- l'augmentation des dépenses à caractère général : +172 000 €

Il convient de mettre en avant :

- Une maîtrise de la masse salariale (012) : le nombre d'agents inscrits au tableau des effectifs reste stable avec 88 postes ouverts pour 82 pourvus. Un recrutement a été réalisé à l'automne 2023 pour l'ouverture du service de délivrance des titres d'identité.

L'évolution des carrières des agents est à prendre en compte dans cette augmentation mais le fait marquant en 2023 reste la mise en œuvre de la politique gouvernementale en faveur du pouvoir d'achat :

- Augmentation du SMIC amorcée en 2022 mais prise en compte sur une année complète en 2023.
- Revalorisation du point d'indice de la fonction publique en juillet 2022 prise en compte sur une année pleine.

- Les charges à caractère général (011) subissent elles aussi une augmentation entre 2022 et 2023 de près de **172 000 €**.

Lors de la préparation de l'exercice budgétaire 2023 il avait été anticipé une forte hausse des coûts de l'énergie et de l'inflation par rapport à 2022. Ces hausses sont bien réelles et ont eu un impact sur les charges à caractère général même si elles ont été inférieures aux prévisions.

Par exemple, en 2022 il a été dépensé **173 000 €** pour l'électricité contre **201 161 €** en 2023 (Sachant que la prévision 2023 avait été de **285 000 €**).

Les premières mesures d'économies d'énergies ont porté leurs fruits (réduction de la température dans les bâtiments publics, réduction de l'éclairage public, remplacement de certains luminaires...).

Elles seront poursuivies en 2024.



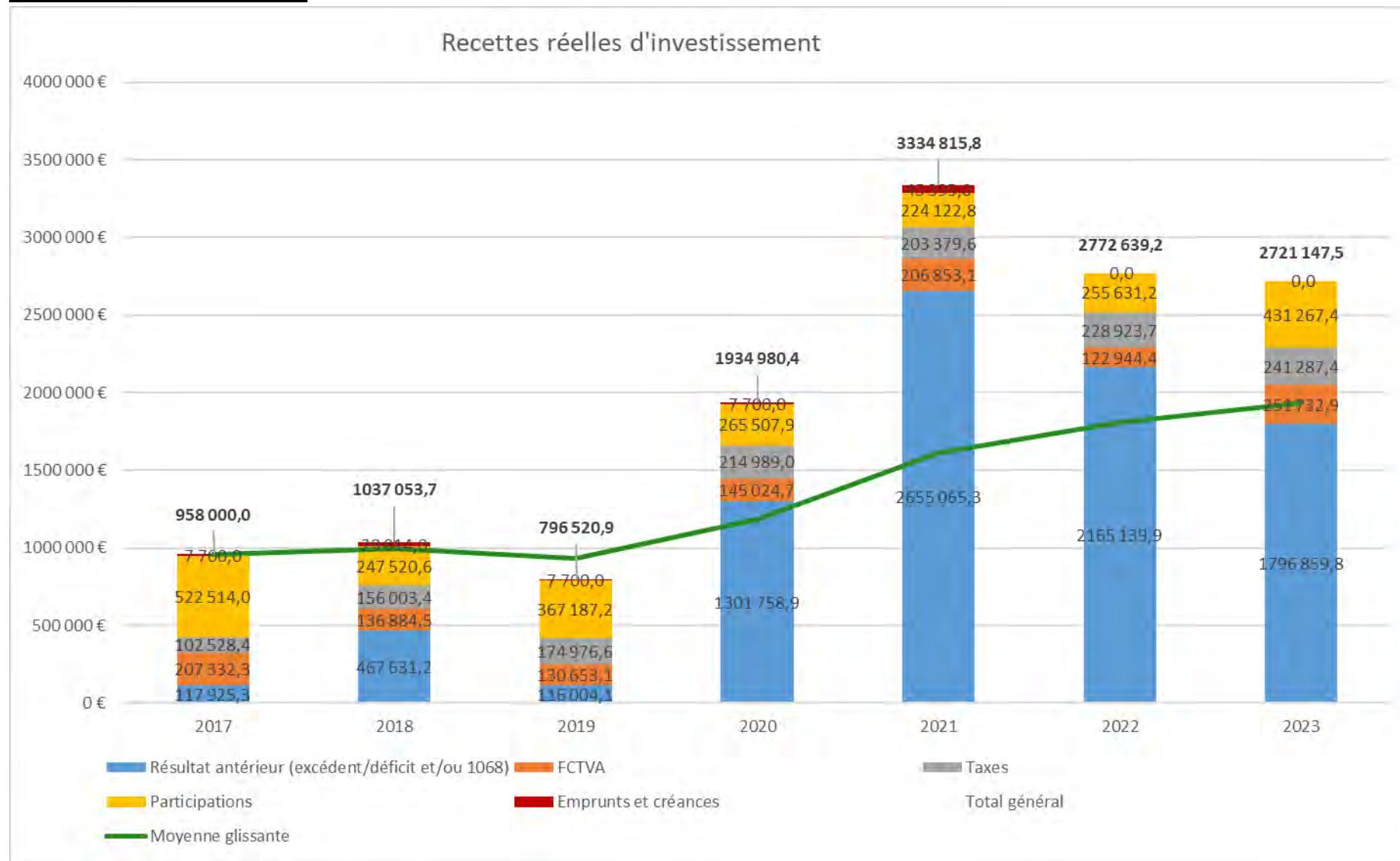
La commune a dû louer une chaudière pendant la saison hivernale 2023, pour pallier la panne survenue en décembre 2022, dans l'attente du changement complet de l'équipement. La dépense complémentaire a été de **32 000€**.

• Les atténuations de produits (014) augmentent car désormais les attributions de compensation dues par la commune à CAP Atlantique intègrent la facturation de la mutualisation et notamment le service d'instruction du droit des sols.

De plus en 2023, en application du pacte fiscal et financier, la refacturation de la mutualisation aux communes prend en compte une part plus importante du coût réel du service informatique avec l'intégration du coût du service d'information géographique (SIG), non refacturé jusqu'en 2023 (**+69 000 €**).



Les recettes d'investissement





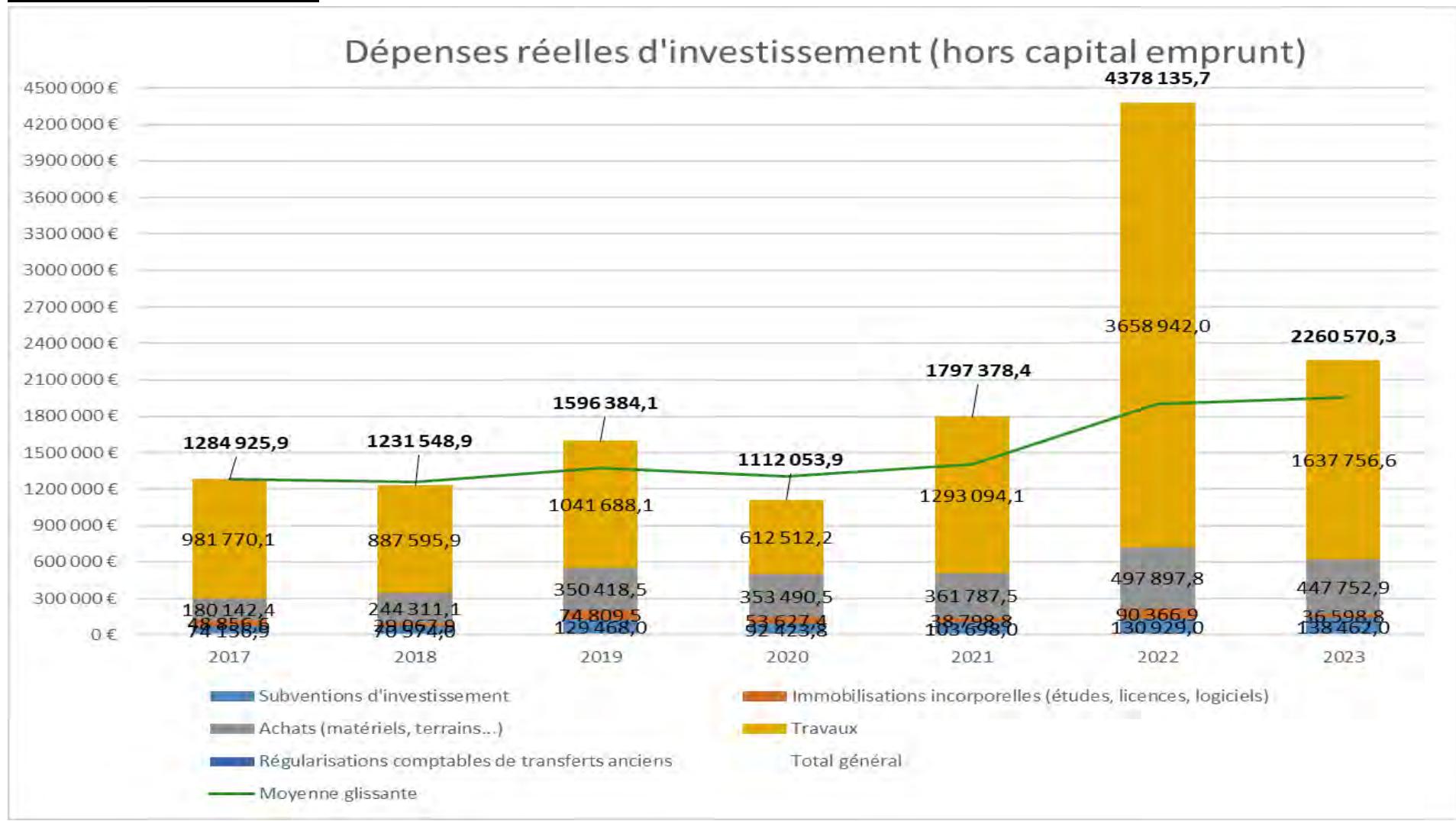
RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Libellé	Réalisé 2022	BP 2023	Budgété 2023	Réalisé 2023
Subventions d'investissement	255 631,18	659 042,00	690 291,80	77 433,39
Reste à réaliser	0,00	353 834,00	353 834,00	353 834,00
FCTVA	122 944,35	246 000,00	251 732,89	251 732,89
Affectation résultat fonctionnement n-1	690 000,00	1 751 579,25	1 796 859,80	1 796 859,80
Dotations, fonds divers et réserves (autres)	228 923,70	180 000,00	196 596,37	241 287,41
Cessions d'actifs (vente de biens)	0,00	1 400 000,00	1 494 640,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Excédent	1 475 139,94	0,00	0,00	0,00
Réel	2 772 639,17	4 590 455,25	4 783 954,86	2 721 147,49
Opérations patrimoniales (écritures d'ordre)	278 830,24	200 000,00	360 000,00	355 680,90
Virement de la Section de Fonctionnement	0,00	2 200 394,65	2 017 039,59	0,00
Dotations aux amortissements	579 109,46	732 870,00	732 870,00	683 845,98
Autres écritures d'ordre	8 714,10	0,00	0,00	1 497 440,00
Ordre	866 653,80	3 133 264,65	3 109 909,59	2 536 966,88
Total	3 639 292,97	7 723 719,90	7 893 864,45	5 258 114,37
Solde d'investissement	-1 751 579,25	0,00	0,00	-30 650,87



Les dépenses d'investissement





DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Libellé	Réalisé 2022	BP 2023	Budgété 2023	Réalisé 2023
Dépenses d'équipement	4 271 206,66	4 112 685,10	4 134 921,37	1 733 996,43
Reste à réaliser		399 114,55	399 114,55	399 114,55
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention d'équipement	106 929,00	122 162,00	130 462,00	130 462,00
Reste à réaliser subventions versées				
Participation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	138 308,82	328 764,00	328 764,00	309 764,00
Remboursement des emprunts (capital)	579 796,02	597 000,00	597 000,00	595 788,94
Déficit	0,00	1 751 579,25	1 751 579,25	1 751 579,25
Equivalent dépenses imprévues (en op. 9001)	0,00	200 000,00	177 107,64	0,00
Réel	5 096 240,50	7 511 304,90	7 518 948,81	4 920 705,17
Opérations patrimoniales (écritures d'ordre)	278 830,24	200 000,00	360 000,00	355 680,90
Travaux en régie	0,00	0,00	0,00	940,10
Dotations aux amortissements	12 399,48	12 415,00	14 915,64	11 439,07
Autres écritures d'ordre	3 402,00	0,00	0,00	0,00
Ordre	294 631,72	212 415,00	374 915,64	368 060,07
Total	5 390 872,22	7 723 719,90	7 893 864,45	5 288 765,24



Constat

La réalisation du budget d'investissement n'a pas été à la hauteur des prévisions 2023 puisque plusieurs projets importants n'ont pas pu débuter comme prévu en 2023 : la phase 1 du schéma d'aménagement lumière ou la tranche 1 de la piste cyclable du boulevard de l'Europe par exemple.

Le remplacement de la chaudière de la mairie a lui aussi été reporté en 2024, faute d'appel d'offre fructueux.

Le chantier de Ker Elisabeth qui a bien débuté à l'automne 2023 ne sera pas financé en totalité en 2023 comme prévu initialement (report de l'ordre de **250 000 €**).

Un chantier de réfection de voirie (chemin des Landes) a aussi dû être réorienté vers un autre secteur de la commune, son démarrage tardif dans l'année sera donc inscrit en reste à réaliser (dernière tranche de Coispéan).

La commune n'a pas non plus eu besoin de mobiliser l'inscription de **335 000 €** pour de l'acquisition foncière, elle a préféré travailler avec l'établissement public foncier de Loire Atlantique pour assurer le portage foncier.

La somme de **177 000 €** inscrite en dépenses imprévues n'a pas non plus été mobilisée.

Enfin, des mouvements de personnel au sein de la direction du pôle technique et une vacance de poste de plus de 4 mois en milieu d'année ont eu un réel impact sur l'engagement des projets mais également des dépenses courantes.

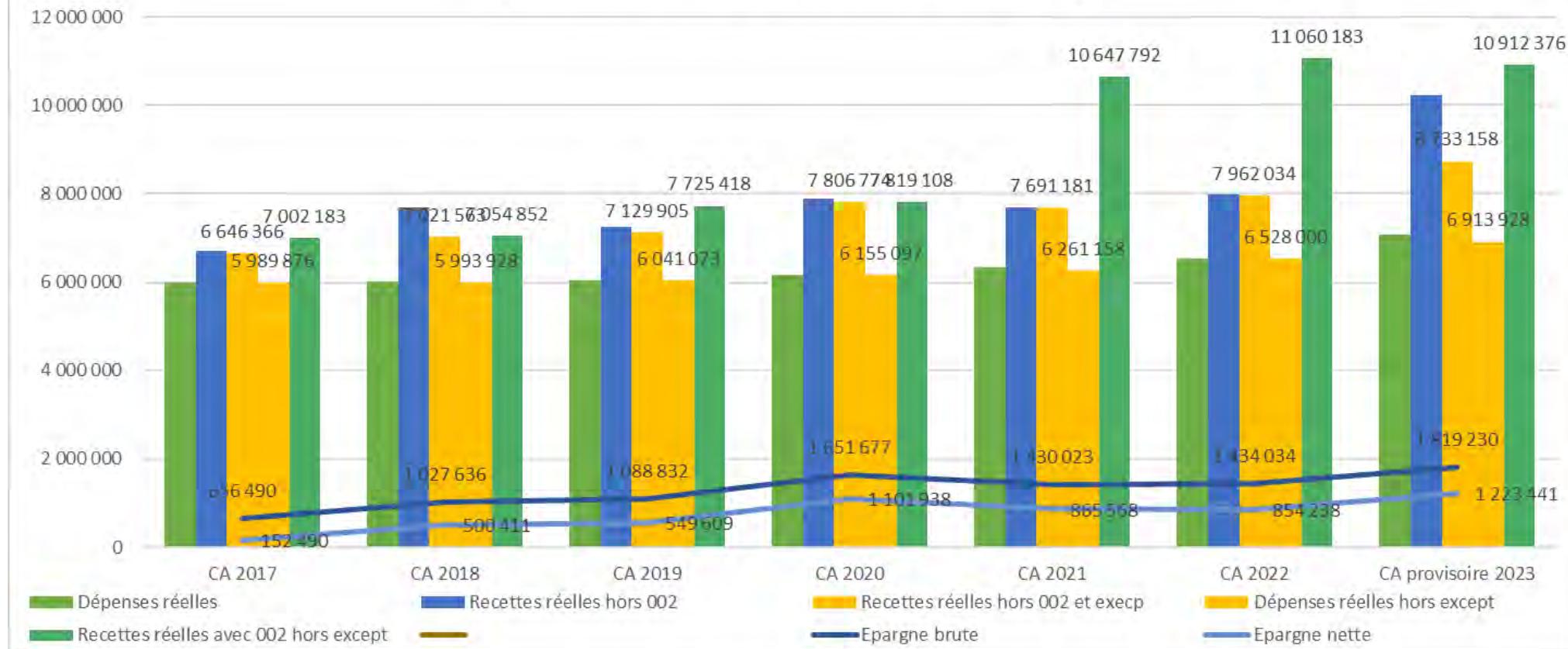


Les grands indicateurs financiers / l'épargne (budget principal)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	656 490	1 027 636	1 088 832	1 651 677	1 430 023	1 434 034	1 819 230
Remboursement du capital de la dette	504 000	527 224	539 223	549 739	564 455	579 796	595 789
Epargne nette	152 490	500 411	549 609	1 101 938	865 568	854 238	1 223 441



Dépenses et recettes de fonctionnement - Epargne





L'endettement :

Tous budgets consolidés :





CRD au 05/01/2024 4 924 946,76 €	Duration 3,4 ans	Nombre de produits 9	Nombre de preteurs 4	...
--	-------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----

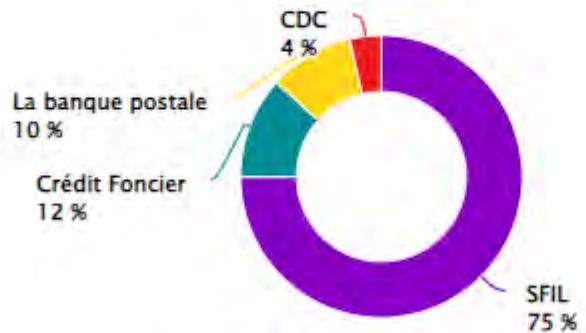
• •

X Télécharger □ Gestion des colonnes

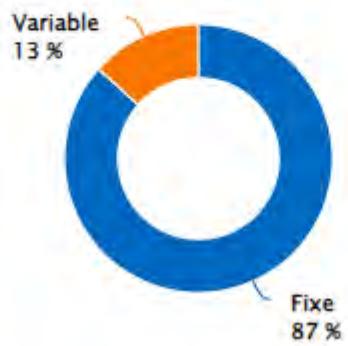
Référence	Nature	CRD	Date de Fin	CBC	Indexation	Banque	Budget	Prochaine échéance		
								Date	Taux	Montant
2013/01 00002469292F	EB	475 000,00 €	12/07/2028	A1	Taux fixe à 3,40%		Commune 100 %	12/01/2024	3,40 %	29 127,22 €
2013/02 00002518402N	EB	100 000,00 €	29/11/2028	A1	Taux fixe à 3,50%		Commune 100 %	29/02/2024	3,50 %	5 894,44 €
2010/01 Ream EX MIN263260EUR	EB	860 716,80 €	01/04/2032	A1	Taux fixe à 3,10%		Commune 100 %	02/04/2024	3,10 %	108 458,63 €
2014/01 MIN500326EUR	EB	480 000,00 €	01/01/2030	A1	Euribor 3m + 1,51%		Commune 100 %	02/04/2024	5,40 %	26 555,64 €
1361769 1361769	EB	112 291,74 €	01/07/2029	A1	Livret A + 1,00%		VVF 100 %	02/04/2024	4,00 %	6 210,63 €
1361775 1361775	EB	66 353,00 €	01/01/2030	A1	Livret A + 1,00%		VVF 100 %	02/04/2024	4,00 %	3 418,51 €
2013/03 MIN280098EUR	EB	1 327 424,00 €	01/08/2030	A1	Taux fixe à 4,27%		VVF 32 % Commune 68 %	01/08/2024	4,27 %	231 359,39 €
2013/04 MIN280098EUR	EB	417 111,67 €	01/08/2028	A1	Taux fixe à 3,65%		Commune 100 %	01/08/2024	3,65 %	90 965,03 €
2011/01 MON276378EUR/0295062/001	EB	1 086 049,55 €	01/12/2030	A1	Taux fixe à 5,30%		Commune 100 %	02/12/2024	5,30 %	196 024,27 €



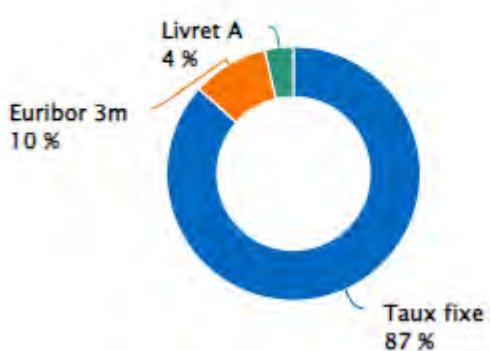
Répartition par banque au 05/01/2024



Répartition par risque au 05/01/2024



Répartition par index au 05/01/2024





Le désendettement de la commune :

2023 a été marquée par la décision de vente du site de la Croix de l'Anse- VVF (délibération du 4 juillet 2023).

Cette cession doit être formalisée dans le courant du 1^{er} semestre 2024 et permettra d'intégrer une recette de 6 300 000 € dans les budgets de la commune (budget principal et budget annexe VVF).

Cette cession a plusieurs conséquences financières pour la collectivité notamment sur l'endettement et la gestion de la dette.

-l'obligation de rembourser les emprunts « VVF » répartis sur le budget annexe et le budget principal.

3 emprunts sont liés au VVF :

Référence	Nature	CRD	Date de Fin	CBC	Indexation	Banque	Budget
1361769 1361769	EB	●	117 395,91 €	01/07/2029	A1 Livret A + 1,00%		VVF 100 %
1361775 1361775	EB	●	69 117,71 €	01/01/2030	A1 Livret A + 1,00%		VVF 100 %
2013/03 MIS28009EUR	EB	●	1 327 424,00 €	01/08/2030	A1 Taux fixe à 4,27%		VVF 32 % Commune 68 %



Le remboursement de ces emprunts sera inscrit dans les budgets primitifs 2024 répartis de la manière suivante :

	CRD	PENALITES Estimation
Budget principal	902 648, 32 €	88 000 €
Budget annexe VVF	611 289,30 €	42 000 €
TOTAL	1 513 937,62 €	

Parallèlement au remboursement « obligatoire » des emprunts liés à la vente du VVF, il conviendra de s'interroger sur la politique de désendettement plus globale que souhaitera mener la collectivité en utilisant une partie du produit de la vente pour solder d'autres emprunts et dégager ainsi pour les années à venir une capacité d'autofinancement plus importante.

La commune dispose notamment d'un emprunt contracté auprès de la SFIL dont le CRD est de 1 086 045 € au taux de 5,30%. Son extinction est prévue en décembre 2030. Le capital remboursé annuellement est de 132 215,67€ et les intérêts de 65 464,85 €.

V - LES PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2024

- **L'encadrement des dépenses réelles de fonctionnement :**

Comme pour les exercices précédents, il s'agit en 2024 de poursuivre une politique de gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement dans un contexte général qui reste inflationniste (malgré un réel tassement de l'inflation prévu en 2024) et dans la perspective des contraintes budgétaires à venir, notamment de la part de l'Etat (participation au redressement des comptes publics et recommandation d'une augmentation très maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 2% en 2024 et 1,8% en 2025).

La commune souhaite cependant poursuivre sa dynamique d'attractivité et se donner une lisibilité et une identité propre à l'échelle du territoire. Deux événements nautiques majeurs sont ainsi programmés en 2024 : la course Solitaire du Figaro et la course transatlantique entre La Turballe et Fort de France « la Transquadra ». Elles s'organisent avec le soutien financier du Département de Loire Atlantique et de l'agglomération CAP Atlantique et représentent une dépense supplémentaire estimée à 100 000 €.



L'encadrement des dépenses de fonctionnement est une nécessité pour pallier, entre autres, les augmentations mécaniques qui continuent d'avoir un impact fort en 2024 et que nous ne maîtrisons pas (notamment énergie, police d'assurance) et faire face à l'augmentation du prix de certaines fournitures (denrées alimentaires, fluides...) et services (maintenance, prestations de services, logement renforts saisonniers...).

L'objectif de cette maîtrise est bien de continuer à favoriser l'autofinancement. Une politique de désendettement de la commune est même amorcée en lien avec la cession du site de la Crois de l'Anse (VVF). Des arbitrages seront nécessaires pour en définir le périmètre précis et seront exprimés lors du vote du budget 2024.

Ainsi, il est proposé une augmentation de **9,36 %** (sans les dépenses imprévues) pour chapitre 11.

La maîtrise des charges de personnel :

L'objectif affiché en 2024 est toujours de contenir la masse salariale (en nombre constant d'agents). Elle représente près de 58% des dépenses réelles de fonctionnement en 2023.

Il est ainsi proposé une augmentation modérée en 2024 par rapport à l'inscription 2023 : **+3%**

Les principales évolutions sont liées :

-aux évolutions de carrières mécaniques des agents (avancements de grades et d'échelon) : **+45 000 €**.

-à l'instauration de la prime en faveur du pouvoir d'achat : **+50 000 €** (décret du 30 octobre 2023) – vote en conseil municipal du 5 décembre 2023

-aux nouvelles mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat sur une année complète : augmentation de 5 points complémentaires au 1er janvier 2024.

-au poste d'agent pour l'établissement des titres d'identité sur une année complète.

Une réflexion sera aussi conduite en 2024 sur d'éventuels renforts pour certains services qui fonctionnent aujourd'hui à « flux tendu ».

Une première réponse a été apportée avec la décision de travailler en 2024, et pour la première fois, en externalisant certaines missions du service entretien.



- **Poursuivre la pluri annualité de la réflexion et de l'action politique**

Le budget 2023 s'est construit dans une démarche de projet et de pluri annualité avec la création et la réactualisation de plusieurs autorisations de programme et de crédit de paiement (AP/CP), ciblant les projets structurants du mandat et donnant une visibilité sur l'action politique.

En 2024, la démarche de programmation est bien sûr poursuivie. Les projets majeurs ont déjà été annoncés à travers les AP/CP et le PPI. Il s'agira de les réactualiser au regard des nouveaux impératifs calendaires et budgétaires.

Afin de mettre en avant l'action de la municipalité en faveur de la transition énergétique, une ligne supplémentaire sera créée dans le PPI. Elle mettra en exergue les actions de la commune en matière de sobriété énergétique (exemple : remplacement des éclairages en mairie).

- **Mettre en œuvre les projets structurants du mandat :**

Le budget 2023 avait déjà été construit en tenant compte du lancement des grands projets du mandat. Certaines dépenses n'ont pas pu être engagées sur l'exercice précédent du fait de retard dans les études notamment ou dans le lancement des appels d'offre.

Ces grands projets sont donc reportés en 2024 :

- rénovation du parc d'éclairage public (SDAL phase 1 et 2).
- piste cyclable du boulevard de l'Europe (tranche 1 et 2)
- rénovation de la chaudière mairie
- vidéoprotection (étude et phase 1)

Parallèlement, vont entrer en phase opérationnelle les travaux liés à la requalification du centre-ville (programmés sur deux exercices budgétaires) et au terrain de football synthétique. Ce dernier est lié à l'engagement de campagne autour de la résidence senior.



Hypothèses d'évolutions pour 2024 :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Libellé	BP 2023	Budgété 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Charges à caractère général	1 905 126,00	1 942 682,00	1 659 567,28	2 124 556,40
Charges de personnel	4 520 750,00	4 520 750,00	4 147 252,98	4 664 000,00
Autres charges de gestion courante	575 165,36	593 070,06	547 831,23	640 378,00
Charges financières	203 000,00	203 000,00	201 847,16	423 000,34
Equivalent dépenses imprévues (en chap. 01)	146 743,45	119 989,00	0,00	377 678,00
Charges exceptionnelles	1 500,00	10 468,15	8 531,34	1 500,00
Atténuation de produits (dont FPIC)	377 658,58	393 695,00	357 429,49	526 559,00
Dotations aux provisions	15 000,00	144 025,23	144 025,23	15 000,00
Réel	7 744 943,39	7 927 679,44	7 066 484,71	8 772 671,74
Dotations aux amortissements	732 870,00	732 870,00	671 354,54	741 447,01
Autres écritures d'ordre	0,00	0,00	1 497 440,00	0,00
Virement prévisionnel	2 200 394,65	2 017 039,59	0,00	2 259 201,00
Ordre	2 933 264,65	2 749 909,59	2 168 794,54	3 000 648,01
TOTAL	10 678 208,04	10 677 589,03	9 235 279,25	11 773 319,75

RECETTES

Libellé	BP 2023	Budgété 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Ventes de produits	319 316,00	336 695,40	339 384,20	337 116,84
Impôts et taxes	121 857,00	121 930,00	121 930,00	134 700,00
Fiscalité locale	6 208 485,00	6 257 500,00	6 440 779,95	6 497 158,00
Remboursement frais financiers	5,00	5,93	5,93	5,93
Dotations et subventions	1 653 651,90	1 623 060,13	1 682 171,22	1 655 150,00
Loyers et locations de salle	62 000,00	64 488,69	80 317,77	67 195,00
Produits exceptionnels	1 000,00	4 775,65	1 502 155,75	1 000,00
Atténuation de charges	60 000,00	60 000,00	68 568,89	48 600,00
Reprises sur provisions	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
Excédent reporté	2 224 498,14	2 179 217,59	2 179 217,59	3 007 691,12
Réel	10 665 793,04	10 662 673,39	12 414 531,30	11 763 616,89
Travaux en régie	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements	12 415,00	14 915,64	11 439,07	9 702,86
Autres écritures d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
Ordre	12 415,00	14 915,64	11 439,07	9 702,86
TOTAL	10 678 208,04	10 677 589,03	12 425 970,37	11 773 319,75

Solde de fonctionnement

0,00 **0,00** **3 190 691,12** **0,00**

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Libellé	BP 2023	Budgété 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Dépenses d'équipement	4 112 685,10	4 134 921,37	1 733 996,43	5 179 336,43
Reste à réaliser	399 114,55	399 114,55	399 114,55	442 879,81
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention d'équipement	122 162,00	130 462,00	130 462,00	330 744,00
Reste à réaliser subventions versées				
Participation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	328 764,00	328 764,00	309 764,00	0,00
Remboursement des emprunts (capital)	597 000,00	597 000,00	595 788,94	2 471 793,54
Déficit	1 751 579,25	1 751 579,25	1 751 579,25	30 650,87
Equivalent dépenses imprévues (en op. 9001)	200 000,00	177 107,64	0,00	552 234,81
Réel	7 511 304,90	7 518 948,81	4 920 705,17	9 007 639,26
Opérations patrimoniales (écritures d'ordre)	200 000,00	360 000,00	355 680,90	200 000,00
Travaux en régie	0,00	0,00	940,10	0,00
Dotations aux amortissements	12 415,00	14 915,64	11 439,07	9 702,86
Autres écritures d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
Ordre	212 415,00	374 915,64	368 060,07	209 702,86
Total	7 723 719,90	7 893 864,45	5 288 765,24	9 217 342,12

RECETTES

Libellé	BP 2023	Budgété 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Subventions d'investissement	659 042,00	690 291,80	77 433,39	377 302,46
Reste à réaliser	353 834,00	353 834,00	353 834,00	291 288,72
FCTVA	246 000,00	251 732,89	251 732,89	656 240,00
Affectation résultat fonctionnement n-1	1 751 579,25	1 796 859,80	1 796 859,80	183 000,00
Dotations, fonds divers et réserves (autres)	180 000,00	196 596,37	241 287,41	200 000,00
Cessions d'actifs (vente de biens)	1 400 000,00	1 494 640,00	0,00	4 308 862,93
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Réel	4 590 455,25	4 783 954,86	2 721 147,49	6 016 694,11
Opérations patrimoniales (écritures d'ordre)	200 000,00	360 000,00	355 680,90	200 000,00
Virement de la Section de Fonctionnement	2 200 394,65	2 017 039,59	0,00	2 259 201,00
Dotations aux amortissements	732 870,00	732 870,00	683 845,98	741 447,01
Autres écritures d'ordre	0,00	0,00	1 497 440,00	0,00
Ordre	3 133 264,65	3 109 909,59	2 536 966,88	3 200 648,01
Total	7 723 719,90	7 893 864,45	5 258 114,37	9 217 342,12
Solde d'investissement	0,00	0,00	-30 650,87	0,00



Hypothèses d'évolutions en fonctionnement pour 2024- les recettes :

RECETTES

Libellé	BP 2023	Budgété 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Ventes de produits	319 316,00	336 695,40	339 384,20	337 116,84
Impôts et taxes	121 857,00	121 930,00	121 930,00	134 700,00
Fiscalité locale	6 208 465,00	6 257 500,00	6 440 779,95	6 497 158,00
Remboursement frais financiers	5,00	5,93	5,93	5,93
Dotations et subventions	1 653 651,90	1 623 060,13	1 682 171,22	1 655 150,00
Loyers et locations de salle	62 000,00	64 488,69	80 317,77	67 195,00
Produits exceptionnels	1 000,00	4 775,65	1 502 155,75	1 000,00
Atténuation de charges	60 000,00	60 000,00	68 568,89	48 600,00
Reprises sur provisions	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
Excédent reporté	2 224 498,14	2 179 217,59	2 179 217,59	3 007 691,12
Réel	10 665 793,04	10 662 673,39	12 414 531,30	11 763 616,89
Travaux en régie	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements	12 415,00	14 915,64	11 439,07	9 702,86
Autres écritures d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
Ordre	12 415,00	14 915,64	11 439,07	9 702,86
TOTAL	10 678 208,04	10 677 589,03	12 425 970,37	11 773 319,75
Solde de fonctionnement	0,00	0,00	3 190 691,12	0,00



Les prévisions de recettes ont été faites, comme toujours, avec prudence, en tenant compte de l'augmentation des bases pour la fiscalité locale (l'estimation d'augmentation des bases a été proposée à **+3,9 %** en attente d'éléments fiabilisés au regard d'un tassement de l'inflation attendue en 2024) et d'une estimation très prudente de la recette de la taxe additionnelle afin de tenir compte du ralentissement du marché immobilier : **550 000 €** en 2024. Pour mémoire en 2023 une recette de **700 000 €** avait été inscrite pour une réalisation de **600 000 €**).

Les recettes réelles envisagées en 2024 sont de l'ordre de **11 763 616 €** dont **3 007 691 €** d'excédent reporté 2023.

Elles incluent la nouvelle recette liée à la taxe sur les éoliennes à hauteur de **250 000 €** mais aussi la dotation de solidarité communautaire qui continue d'augmenter conformément au pacte fiscal et financier conclu entre l'Agglomération de CAP Atlantique et les communes pour une somme de **94 184 €**, soit **12 843 €** de plus qu'en 2023.

Le montant de la DSC augmentera graduellement jusqu'en 2026 ans pour atteindre **119 000 €** à cette échéance de stabilisation du pacte fiscal et financier.

Les participations et dotations de l'Etat n'ont pas encore été notifiées, un montant de recettes à la même hauteur que 2023 a été inscrit en prévision.

La hausse des tarifs communaux a été actée pour 2024, (délibération du 5 décembre 2023) afin de tenir à nouveau compte de l'inflation mais surtout de la hausse du coût de l'énergie, notamment pour les tarifs de location des salles municipales.



Hypothèses d'évolutions en fonctionnement pour 2024- les dépenses :

DÉPENSES

Libellé	BP 2023	Budgété 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Charges à caractère général	1 905 126,00	1 942 682,00	1 659 567,28	2 124 556,40
Charges de personnel	4 520 750,00	4 520 750,00	4 147 252,98	4 664 000,00
Autres charges de gestion courante	575 165,36	593 070,06	547 831,23	640 378,00
Charges financières	203 000,00	203 000,00	201 847,16	423 000,34
Equivalent dépenses imprévues (en chap. 01)	146 743,45	119 989,00	0,00	377 678,00
Charges exceptionnelles	1 500,00	10 468,15	8 531,34	1 500,00
Atténuation de produits (dont FPIC)	377 658,58	393 695,00	357 429,49	526 559,00
Dotations aux provisions	15 000,00	144 025,23	144 025,23	15 000,00
Réel	7 744 943,39	7 927 679,44	7 066 484,71	8 772 671,74
Dotations aux amortissements	732 870,00	732 870,00	671 354,54	741 447,01
Autres écritures d'ordre	0,00	0,00	1 497 440,00	0,00
Virement prévisionnel	2 200 394,65	2 017 039,59	0,00	2 259 201,00
Ordre	2 933 264,65	2 749 909,59	2 168 794,54	3 000 648,01
TOTAL	10 678 208,04	10 677 589,03	9 235 279,25	11 773 319,75



➤ Les dépenses de personnel : orientations pour 2024 :

• Poursuivre la maîtrise des charges de personnel :

Les prévisions de charges de personnel présentées ici ne prévoient pas de création de postes titulaires en 2024, le tableau des effectifs compte, au 31 décembre 2023, 82 agents en poste dans la collectivité.

Une augmentation **de 3%** est tout de même prévue au chapitre 012 en 2024 par rapport au budget global voté en 2023.

Soit une inscription à hauteur **de 4 664 000 €** pour 2024.

Cette augmentation prend en compte, comme toujours, l'évolution mécanique des carrières des agents (GVT) mais surtout l'intégration des mesures en faveur du pouvoir d'achat décidées par le gouvernement (prime pouvoir d'achat issue du décret du 30 octobre 2023, augmentation de 5 points des grilles indiciaires de toutes les catégories d'emploi au 1^{er} janvier 2024).

Le forfait mobilité reste applicable cette année et a évolué conformément aux dernières évolutions de 2023 venant élargir son champ d'application et augmenter le montant de l'indemnité.

• **Adapter les recrutements saisonniers au plus juste des besoins :** en 2024, il est envisagé le recrutement de 42 saisonniers contre 41 en 2023. Un agent complémentaire a été prévu pour garantir une meilleure couverture des besoins estivaux notamment au service culture et animation. En 2023, un saisonnier avait été partagé entre ce service et le service technique. Cependant, l'offre touristique étant un peu plus étouffée cette année (prévision d'un marché de producteurs notamment), il convient d'adapter le recrutement.

Les autres renforts saisonniers seront répartis selon les mêmes modalités que les années passées et notamment pour la surveillance des plages (MNS) avec 17 surveillants de baignade.

• **Conduire un audit interne et engager une nouvelle réflexion sur le régime indemnitaire (RIFSEP).** Cette étude qui devait être menée en 2023 est reportée en 2024. Elle devra notamment permettre de se réinterroger sur les leviers dont la commune peut se doter pour sécuriser ses recrutements et fiabiliser son attractivité vis-à-vis des autres collectivités.



➤ Les autres dépenses de fonctionnement :

La maîtrise, des dépenses de charges à caractère général est nécessaire pour continuer à absorber une inflation qui reste encore attendue en 2024.

Le plan de sobriété énergétique qui a été amorcé en 2023 par la collectivité devra être approfondi en 2024. Des travaux sont d'ailleurs envisagés dans cette perspective (changement des luminaires dans certain bâtiments publics -Mairie...) et une ligne dédiée sera ajoutée au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Une attention a été portée sur les consommations de produits courants, notamment l'alimentation (restauration scolaire) pour rester dans l'enveloppe financière de 2023.

En 2024, le pacte financier et fiscal régissant les relations financières entre CAP Atlantique et ses communes membres continuera de produire ses effets avec une nouvelle augmentation des versements de la commune vers l'intercommunalité.

Pour mémoire, la refacturation des services mutualisés était jusqu'en 2022 de 43 % de leur coût réel. Il est prévu, d'ici 2026, que cette refacturation se fasse à hauteur de 90%.

En 2024, la refacturation envisagée passera à **202 527 €** (contre **166 392 €** en 2023).

Pour La Turballe, cela représente une augmentation d'environ **72 269 €** par rapport à 2022 (année de construction du pacte). Elle sera concrétisée via les attributions de compensation que la commune verse à CAP Atlantique.

Le FPIC n'est pas impacté par le pacte financier et fiscal, la dépense inscrite au BP 2024 sera à la hauteur de prélèvement 2023, soit **81 000 €** (en légère hausse par rapport à 2022 (**74 000 €**)).

Les dépenses réelles estimées pour ce nouvel exercice budgétaire sont de **8 772 671,74€**, soit une hausse de 10,6 % par rapport au Budget 2023.

Ces estimations sont issues des premiers dialogues de gestion avec les services et pourraient encore être affinées d'ici le vote du budget prévu le 5 mars 2024.

Il est cependant à noter une dépense ponctuelle et exceptionnelle liée au remboursement anticipé des emprunts dans le cadre de la vente du site de la croix de l'Anse qui vient gonfler cette année les charges financières pour les faire passer **de 203 000 €** en 2023 à **423 000 €** en 2024.



Zoom sur les impôts locaux :

Pour rappel, les taux votés en 2023 :

Taxe sur le foncier bâti :	36,14 %
Taxe sur le foncier non bâti :	48,93 %
Taxe d'habitation	16,28%

Taux envisagés en 2024

	Bases effectives 2023	Bases prévisionnelles 2024	Projet Taux communal 2024
Taxe foncière bâtie	10 781 951	11 191 665	36,14 %
Taxe foncière non bâtie	51 617	53 578	48,93 %
Taxe d'habitation	7 659 049	7 950 093	16,28%

La prévision 2024 :

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, il n'est pas envisagé une augmentation des taux communaux en 2024.

Les taux votés en 2024 seront donc identiques à ceux de l'année passée.

Le niveau de l'augmentation des bases n'a pas encore été communiqué par les services des finances publiques, cependant, une orientation est prise par la collectivité avec une estimation d'augmentation des bases en lien avec l'inflation mais qui reste prudente, soit 3,9%. Elle sera bien inférieure à celle de 2023 qui avait été exceptionnellement importante (+7,1 %).

D'où une recette estimée en 2024 à **5 365 159 €** pour un montant perçu en **5 168 746 €** perçus en 2023.

Simulation fiscalité 2024

	Equivalent taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle	Total
Bases estimées en 2024	7 950 093	11 191 665	53 578		19 195 336
Bases notifiées en décembre 2023 (état 1288)	7 659 049	10 781 951	51 617		18 492 617
Evolution en masse	291 044	409 714	1 961		702 719
Evolution en %	3,80%	3,80%	3,80%		3,80%
 Taux 2024	16,28%	36,14%	48,93%		
Taux 2023	16,28%	36,14%	48,93%		
Evolution en %	0,00%	0,00%	0,00%		
 Produit 2024	1 294 275	4 044 668	26 216		5 365 159
Produit 2023	1 246 893	3 896 597	25 256		5 168 746
Evolution en masse	47 382	148 071	960		196 412
Evolution en %	3,80%	3,80%	3,80%		3,80%
 Compensations estimées 2024	0	15 914	2 086	14 000	32 000
Compensations 2023	0	17 430	2 086	14 260	33 776
Evolution en masse	0	-1 516	0	-260	-1 776
Evolution en %		-8,70%	0,00%	-1,82%	-5,26%
 Total produit et compensations 2023	1 294 275	4 060 582	28 302	14 000	5 397 159
Total produit et compensations 2022	1 246 893	3 914 027	27 342	14 260	5 202 522
Evolution en masse	47 382	146 555	960	-260	194 637
Evolution en %	3,80%	3,74%	3,51%	-1,82%	3,74%

Hypothèses
d'évolutions en
Investissement pour
2024 :



DÉPENSES

Libellé	BP 2023	Budgéte 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Dépenses d'équipement	4 112 685,10	4 134 921,37	1 733 996,43	5 179 336,43
Reste à réaliser	399 114,55	399 114,55	399 114,55	442 879,61
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention d'équipement	122 162,00	130 462,00	130 462,00	330 744,00
Reste à réaliser subventions versées				
Participation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	328 764,00	328 764,00	309 764,00	0,00
Remboursement des emprunts (capital)	597 000,00	597 000,00	595 788,94	2 471 793,54
Déficit	1 751 579,25	1 751 579,25	1 751 579,25	30 650,87
Equivalent dépenses imprévues (en op. 9001)	200 000,00	177 107,64	0,00	552 234,81
Réel	7 511 304,90	7 518 948,81	4 920 705,17	9 007 639,26
Opérations patrimoniales (écritures d'ordre)	200 000,00	360 000,00	355 680,90	200 000,00
Travaux en régie	0,00	0,00	940,10	0,00
Dotations aux amortissements	12 415,00	14 915,64	11 439,07	9 702,86
Autres écritures d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
Ordre	212 415,00	374 915,64	368 060,07	209 702,86
Total	7 723 719,90	7 893 864,45	5 288 765,24	9 217 342,12

RECETTES

Libellé	BP 2023	Budgéte 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Subventions d'investissement	659 042,00	690 291,80	77 433,39	377 302,46
Reste à réaliser	353 834,00	353 834,00	353 834,00	291 288,72
FCTVA	246 000,00	251 732,89	251 732,89	656 240,00
Affectation résultat fonctionnement n-1	1 751 579,25	1 796 859,80	1 796 859,80	183 000,00
Dotations, fonds divers et réserves (autres)	180 000,00	196 596,37	241 287,41	200 000,00
Cessions d'actifs (vente de biens)	1 400 000,00	1 494 640,00	0,00	4 308 862,93
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Réel	4 590 455,25	4 783 954,86	2 721 147,49	6 016 694,11
Opérations patrimoniales (écritures d'ordre)	200 000,00	360 000,00	355 680,90	200 000,00
Virement de la Section de Fonctionnement	2 200 394,65	2 017 039,59	0,00	2 259 201,00
Dotations aux amortissements	732 870,00	732 870,00	683 845,98	741 447,01
Autres écritures d'ordre	0,00	0,00	1 497 440,00	0,00
Ordre	3 133 264,65	3 109 909,59	2 536 966,88	3 200 648,01
Total	7 723 719,90	7 893 864,45	5 258 114,37	9 217 342,12

Solde d'investissement 0,00 0,00 -30 650,87 0,00

Les restes à réaliser (estimation) :



	Dépenses	Recettes
2024 déficit	442 879,61 € 151 590,89 €	291 288,72 €
Pour mémoire 2023 <i>déficit</i>	384 502,38 € <i>59 471,38 €</i>	325 031 €

Le financement des investissements :

- FCTVA : estimation à **656 240 €**. La recette attendue, en forte augmentation, correspond aux importants travaux réalisés en 2022 dont principalement la construction du nouveau centre technique municipal et les premiers travaux de restauration du littoral.

- les subventions d'investissement : environ **668 590 €** sont attendus en 2024, dont **291 000 €** déjà accordés lors des exercices précédents et inscrits en reste à réaliser (RAR) :

-DSIL 2021 Sentier Piéton KER ELISABETH	100 000.00 €
-CRGDL REGION Sentier Hydrosédimentaire	13 468.00 €
-CRGDL REGION Sentier Piéton KER ELISABETH	18 401.00 €
-CRGDL DDTM Sentier Hydrosédimentaire	44 892.00 €
-CRGDL DDTM Sentier Piéton KER ELISABETH	49 070.00 €
-DEPARTEMENT Centre bourg	31 928.00 €
-FDC 2023 Sentier Piéton KER ELISABETH	20 000.00 €
-FDC 2023 Chaudière mairie	45 000.00 €
-ENERGIO (subv. ACTEE) Chaudière mairie	6 296.32 €

En 2024, La commune souhaite mobiliser les dispositifs de financement proposés par l'Etat que sont la DSIL, la DETR, ce qui n'avait pas été le cas en 2023.



En effet, les travaux potentiellement éligibles n'étaient pas encore assez avancés pour permettre la sollicitation de ces subventions. Une demande sera notamment déposée pour la réalisation du terrain de football synthétique.

Une subvention exceptionnelle de **150 000 €** a été inscrite, correspondant au versement par la SELA des excédents de la ZAC de Dornabas au moment de sa clôture prévue courant 2024.

En application du pacte financier et fiscal de CAP Atlantique, les fonds de concours que la commune pourra de nouveau mobiliser en 2024, pour le terrain de football synthétique, s'élèvent à **127 700 €**.

- pas d'inscription d'emprunt d'équilibre en 2024 (poursuite de la politique de désendettement de la commune)

- le virement prévisionnel de la section de fonctionnement : **2 259 201 €**

-le produit de la vente du VVF est inscrit à hauteur de **4 308 862,93 €** en section d'investissement. Le produit global de la cession, **6 300 000 €** est en effet ventilé entre la section d'investissement du budget principal et le budget VVF (dans l'attente de sa clôture), conformément aux règles comptables.

Les dépenses d'investissement :

- les autorisations de programme et crédit de paiement :

Poursuite de la pluri annualisation des dépenses d'investissement pour les projets structurants du mandat.

Une mise à jour des AP/CP ouvertes en 2021 et 2022 sera proposée en 2024 pour tenir compte du réajustement financier et dans le temps des projets tels que la rénovation de l'éclairage public, la réalisation de la piste cyclable du boulevard de l'Europe ou encore de la mise en œuvre de la vidéo protection.

- actualisation du Plan pluriannuel d'investissement :

Tout comme les AP/CP, le PPI sera mis à jour pour flécher les dépenses et projets par grandes catégories jusqu'à la fin du mandat.

Cette année, une ligne supplémentaire sera prévue afin de mettre en avant les actions de la municipalité en matière de transition énergétique.

Une attention est toujours portée sur l'entretien du patrimoine communal et les investissements courants.

Un plan d'entretien de la voirie sera aussi élaboré courant 2024 afin d'organiser les travaux nécessaires au maintien en bon état de la voirie communale.



- poursuite de la politique engagée en faveur des acquisitions foncières et les aides à l'habitat (budget annuel récurrent de **325 000 €**).

- remboursement du capital de la dette : **2 471 793 €**.

Compte-tenu de la formalisation à venir de la vente du site de la Croix de l'Anse (VVF), le remboursement obligatoire des emprunts (capital) liés au VVF, est inscrit dans le budget 2024. Cela fait apparaître une dépense exceptionnellement importante qui est absorbée par l'intégration d'une partie du produit de la vente (**6 300 000 € au total**) : **4 308 862,93 €**.

En plus des annuités habituelles des emprunts précédents de la ville, il convient donc d'inscrire une dépense complémentaire de 902 648, 32 € correspondant à la part communale de l'emprunt SFIL.

Il a été examiné, dans le cadre d'une politique de désendettement de la commune, la possibilité et l'impact du remboursement d'un emprunt aux taux de 5,30%. La commune dispose en effet d'un emprunt contracté auprès de la SFIL dont le CRD est de 1 086 045 € au taux de 5,30%. Son extinction est prévue en décembre 2030. Le capital remboursé annuellement est de **132 215,67€** et les intérêts de **65 464,85 €**.



Les orientations pluriannuelles

Liste des AP/CP 2023 (et prévision de réactualisation 2024 et création d'une AP/CP-en attente d'arbitrages définitifs)

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
	projet actualisation en 2024								
2021001	CTM	3 671 618,59	311 078,19	2 814 030,76	546 509,64	-	-	-	-
		3 671 522,67	311 078,19	2 814 030,76	546 413,72				
2021002	SENTIER LITTORAL KER ELISABETH	673 253,20	6 196,80	29 436,25	557 485,75	20 033,60	20 033,60	20 033,60	20 033,60
		673 254,15	6 196,80	29 436,00	300 092,23	277 427,12	20 034,00	20 034,00	20 034,00
2021003	REAMENAGEMENT CENTRE VILLE	927 800,00	13 207,20	79 478,70	205 043,80	380 070,30	250 000,00	-	-
		1 412 907,60	13 207,20	79 478,70	18 395,70	490 526,00	811 300,00	-	-
2021004	SCOLAIRE	294 963,74	144 963,74	-	150 000,00	-	-	-	-
		334 154,94	144 963,74		149 191,20	40 000,00			
2021005	LIAISON DOUCE	901 872,80	6 330,72	18 356,67	307 185,41	250 000,00	200 000,00	120 000,00	-
		925 183,05	6 330,72	18 356,59	51 197,00	518 053,74	207 831,00	123 414,00	-
2021006	ECLAIRAGE PUBLIC	700 000,00	-	-	210 000,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00	115 000,00
		816 418,00	-		3 418,00	438 800,00	124 200,00	125 000,00	125 000,00
2021007	PROTECTION ET RESTAURATION DU LITTORAL	693 200,00	-	244 517,67	226 894,93	71 787,40	50 000,00	50 000,00	50 000,00
		626 966,76	-	244 518,00	182 448,76	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
2022001	VIDEOPROTECTION	80 000,00	-	-	40 000,00	20 000,00	20 000,00		-
		325 000,00				25 000,00	200 000,00	100 000,00	-
2022002	ACCESSIBILITE	360 000,00	-	26 176,37	93 823,63	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
		254 493,19	-	26 176,37	33 316,82	75 000,00	60 000,00	60 000,00	
2022003	AMENAGEMENT RUE COLBERT	705 000,00	-	6 500,00	-	348 500,00	350 000,00	-	-
		620 000,00				20 000,00	400 000,00	200 000,00	-
2024001	PARC PAYSAGER	520 000,00				20 000,00	300 000,00	200 000,00	
TOTAL DEPENSES AP/CP		9 007 708,33	481 776,65	3 218 496,42	2 336 943,16	1 275 391,30	1 075 033,60	375 033,60	245 033,60
		10 179 900,36	481 776,65	3 211 996,42	1 284 473,43	1 954 806,86	2 173 365,00	878 448,00	195 034,00



Le programme pluriannuel d'investissement

	2024	2025	2026	
Développement durable / environnement				TOTAL
mobilités douces (piste cyclable bld Europe)	520 000	208 000	124 000	852 000
protection du littoral	50 000	50 000	50 000	150 000
transition énergétique	30 000	30 000	30 000	90 000
plan de végétalisation	27 000	27 000	27 000	81 000
				-
aménagement et Cadre de vie				-
acquisitions foncières	325 000	325 000	325 000	975 000
aide à l'accession à la propriété	40 000	40 000	40 000	120 000
parc paysager Trescalan	20 000	300 000	200 000	520 000
sécurité et tranquillité publique	25 000	200 000	100 000	325 000
accessibilité	75 000	60 000	60 000	195 000
				-
patrimoine				-
travaux courants / dépenses d'équipement	450 000	450 000	450 000	1 350 000
mise aux normes restaurant scolaire	20 000			20 000
rénovation école Jules Verne	40 000	50 000	50 000	140 000
				-
équipements et espaces publics				-
éclairage public	438 000	124 200	125 000	687 200
aménagement rue Colbert	20 000	400 000	200 000	620 000
réfection voirie courante	150 000			150 000
terrain de football synthétique	1 500 000			1 500 000
réfection place du marché	491 000	811 300		1 302 300
rue du docteur Gouret	20 000			20 000
citoyenneté / vie locale				-
projet citoyen	30 000	30 000	30 000	90 000
				-
TOTAL	4 271 000	3 105 500	1 811 000	9 187 500



VI – BUDGETS ANNEXES

Budget cimetière :

Fonctionnement		BP 2023		BP 2024
Dépenses	11 65	92 540,00 € 5,00 €	11 65	80 305,61 € 5,00 €
TOTAL		92 545,00 €		80 310,61 €
Recettes	02 13 70	23 973,50 € 52 466,50 € 16 100,00 €	02 13 70	29 265,61 € 28 040,00 € 23 000,00 €
TOTAL		92 545,00 €		80 310,61 €

Des dépenses de l'ordre de 80 310,61 € sont prévues en fonctionnement, dont un résultat 2023 reporté de 29 265,61€.

Le budget cimetière supportera en 2024 des achats de caveaux comme les années précédentes.

Pas de section d'investissement pour le budget annexe cimetière.



Budget VVF :

Fonctionnement		BP 2023		BP 2024
Dépenses	002	200 870,61 €	002	267 984,61 €
	011	19 200,00 €	011	19 000,09 €
	042	190 500,00 €	042	1 991 137,07 €
	66	27 500,00 €	66	235 100,00 €
TOTAL		438 072,61 €		2 513 221,77 €
Recettes	042	48 900,00 €	042	99 825,00 €
	75	118 702,00 €	75	125 000,00 €
	77	270 470,61 €	77	2 288 396,77 €
TOTAL		438 072,61 €		2 513 221,77 €
Investissement		BP 2023		BP 2024
Dépenses	040	48 900,00 €	040	99 825,00 €
	16	84 900,00 €	16	611 289,30 €
	21		21	700 000,00 €
	23	216 465,21 €	23	799 384,83 €
TOTAL		350 265,21 €		2 210 499,13 €
Recettes	001	159 765,21 €	001	219 362,06 €
	040	190 500,00 €	040	1 991 137,07 €
TOTAL		350 265,21 €		2 210 499,13 €

Le budget annexe du site du VVF est toujours déficitaire pour la section de fonctionnement avec une prévision de clôture en 2023 de **-267 984 €**
 Un excédent d'investissement est par contre prévu pour **219 362,06 €**.

Cela porte le déficit global du budget annexe à **48 622,64 €**.



La vente du site de la Croix de l'Anse a été actée par le conseil municipal lors d'une délibération du 4 juillet 2023 au montant de 6 300 000€ et au profit du groupe exploitant : la SAS VVF Développement.

La cession au groupe exploitant répond à l'objectif défini préalablement par l'équipe municipale, de maintenir l'activité actuelle du site et la conservation d'un équipement dédié au tourisme social sur le territoire communal.

La formalisation de la cession devrait être effective au 1^{er} semestre 2024 et conduira à la clôture du budget annexe VVF courant 2024.

Une partie du produit de la vente sera inscrite au budget annexe VVF : **1 991 137,07€** et servira au remboursement des emprunts imputés sur ce budget (2 emprunts de la caisse des dépôts pour un CRD de **611 289,30 €**.